



# Été

PRINTEMPS  
AUTOMNE

2022

EN FRANCE VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS & RÉSIDENCES LOCATIVES À L'ÉTRANGER SÉJOURS



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Bretagne, avec la SRIAS Bretagne et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

## CUMULEZ LES AVANTAGES !

Selon vos revenus et dans la limite des crédits disponibles, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

[Détails et modalités page suivante](#)

## TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France\*
- 5% de remise sur les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40 €)
- Accès aux offres été solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1200€. Non cumulable avec remise partenaire.

\*VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 710€ Non cumulable avec la remise de 12%



**NB :** Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" (voir brochures et site web) Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"



Brochures gratuites  
sur demande

## RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

### PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200 / Numéro non surtaxé

(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS Bretagne + la remise VTF)

### PAR INTERNET

[www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com) (espace CE et collectivités)

avec le code **775782** (seules les remises VTF seront appliquées)

*Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone*



## MODALITÉS PRATIQUES 2022

### Ai-je droit à une participation de la SRIAS Bretagne ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Bretagne peuvent bénéficier d'une subvention en 2022.
- Au minimum 10% d'aide par agent et par foyer fiscal.

### Montant de la participation

La participation SRIAS Bretagne est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

#### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{\text{nombre de parts} \times 12}$$

### Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Le formulaire d'inscription de la SRIAS Bretagne dûment renseigné par vos soins.
- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2022
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

*Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.*

## REGLES DE FONCTIONNEMENT

- En 2022, la participation SRIAS Bretagne s'applique sur une semaine et uniquement sur un séjour en France.
- En 2022, les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS Bretagne par foyer et pour l'année civile.
- Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.
- Les séjours doivent être de 7 jours minimum.
- Les participations SRIAS Bretagne sont attribuées après validation de la SRIAS Bretagne et dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS Bretagne pour l'année civile 2022.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS Bretagne ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS		
Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 900€	30% plafonné* à 240 €
2 <sup>ème</sup> tranche	De 901 à 1500€	25% plafonné* à 200 €
3 <sup>ème</sup> tranche	De 1501 à 2500€	20% plafonné* à 160 €
4 <sup>ème</sup> tranche	+ de 2501€	10% plafonné* à 80 €

\* Le plafond s'applique uniquement pour les séjours en pension complète et en demi-pension



Toutes nos promos et bons plans  
sur [www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com)